



**Conseil de sécurité**

PROVISOIRE

S/FV.2948  
13 octobre 1990

FRANCAIS

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 2948e SEANCE**

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 12 octobre 1990, à 22 h 55

**Président :** Sir David HANNAY

(Royaume-Uni de Grande-  
Bretagne et d'Irlande  
du Nord)

**Membres :** Canada  
Chine  
Colombie  
Côte d'Ivoire  
Cuba  
Etats-Unis d'Amérique  
Ethiopie  
Finlande  
France  
Malaisie  
Roumanie  
Union des Républiques  
socialistes soviétiques  
Yémen  
Zaire

M. FORTIER  
M. LI Daoyu  
M. PEÑALOSA  
M. ANET  
M. ALARCON de QUESADA  
M. PICKERING  
M. TADESSE  
M. TÖRNUDD  
M. BLANC  
M. RAZALI  
M. MUNTEANU  
  
M. VORONTSOV  
M. AL-ASHTAL  
M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETTRE DATEE DU 26 SEPTEMBRE 1990, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU YEMEN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/21830)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes sur la question à l'examen, j'invite les représentants de l'Algérie, du Bangladesh, de l'Egypte, de la République islamique d'Iran, de l'Iraq, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Mauritanie, du Maroc, du Pakistan, du Qatar, de l'Arabie saoudite, de la République arabe syrienne, de la Tunisie, des Emirats arabes unis et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil. J'invite le représentant de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Bendjama (Algérie), M. Mohiuddin (Bangladesh), M. Moussa (Egypte), M. Kharrazi (République islamique d'Iran), M. Kadrat (Iraq), M. Bein (Israël), M. Salah (Jordanie), M. Al-Sabah (Koweït), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie), M. Hasbi (Maroc), M. Umer (Pakistan), M. Al-Ni'mah (Qatar), M. Shihabi (Arabie saoudite), M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Ghezal (Tunisie), M. Al-Shaali (Emirats arabes unis) et M. Silovic (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Inde et de la Turquie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Menon (Inde) et M. Aksin (Turquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/21859, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La Côte d'Ivoire, la Finlande, la France, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Zaïre se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants :

S/21855 : Lettre datée du 9 octobre 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies;

S/21858 : Lettre datée du 9 octobre 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies;

S/21864 : Lettre datée du 10 octobre 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies;

S/21867 : Lettre datée du 10 octobre 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies;

S/21868 : Lettre datée du 10 octobre 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies; et

S/21870 : Lettre datée du 11 octobre 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant des Emirats arabes unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. AL-SHAALI** (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Les quelques jours qui ont passé depuis que vous avez assumé la présidence ont amplement démontré votre expérience et votre grande compétence. Nous sommes convaincus que, sous votre conduite, le Conseil sera en mesure d'atteindre les résultats souhaités en ces temps difficiles.

Je désire également saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vorontsov, Représentant permanent de l'Union soviétique, pour la compétence avec laquelle il a assumé la présidence du Conseil le mois dernier.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Mardi dernier, le Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Sabah, Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères du Koweït, a parlé au nom du groupe arabe et a exprimé notre point de vue. En conséquence, je me limiterai à quelques brèves remarques.

La tragédie de la Palestine n'est pas nouvelle pour ce conseil. Les pratiques d'Israël contre le peuple palestinien ne datent pas d'aujourd'hui. Le crime de lundi n'est rien qu'un autre épisode dans la série des actes d'agression dont a souffert le peuple palestinien depuis plus de 40 ans, plus qu'aucun autre peuple. Cependant, le dernier crime, perpétré dans la sainte mosquée d'Al-Aqsa Al-Sharif a fait 23 morts et plus de 200 blessés parmi d'autres Palestiniens non armés. Ce massacre est gravement significatif dans le monde d'aujourd'hui, où la détente et le rapprochement prévalent, où la paix, la tolérance et le règlement pacifique des différends sont à l'ordre du jour. Outre la signification qui s'attache au moment et au lieu du crime, ce qui s'est produit est une violation de tous les concepts et de toutes les valeurs sur lesquels nous essayons de fonder les relations politiques internationales.

Ce crime éclaire également la terrible situation, sur le plan humain, d'un peuple tout entier qui vit à la merci de forces d'occupation armées de fusils qui se comportent avec une cruelle arrogance fondée sur la discrimination raciale.

Pendant combien de temps le problème de ce peuple continuera-t-il de peser sur la conscience humaine? Pendant combien de temps le peuple palestinien restera-t-il le seul peuple au monde à qui soit dénié l'exercice de ses droits légitimes et fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies?

Il incombe au Conseil de démontrer son unité et d'exercer son autorité en remettant les choses en place. Il devrait affirmer sa crédibilité en adoptant une attitude conforme à ce qui est bien, en obligeant Israël à se retirer de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, et il devrait reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit de créer son propre Etat indépendant sur le sol de la Palestine, sa patrie.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Un échec dans cette entreprise entraverait la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Nous avons dit à maintes reprises que nous ne nous attendions pas à ce qu'Israël, l'occupant et l'agresseur, fasse quoi que ce soit de son propre gré. C'est la communauté internationale, représentée au sein de ce conseil, qui devrait imposer sa volonté et exercer l'autorité qui lui a été confiée par la Charte.

La violence n'engendre que plus de violence. Les événements ont démontré sans l'ombre d'un doute que le temps seul ne peut pas apporter des solutions et que la puissance des machines militaires ne peut oblitérer les droits des peuples. Le peuple palestinien a démontré par sa longue lutte, incarnée par son Intifada et par ses grands sacrifices, qu'il est inflexible dans sa détermination à retrouver ses droits et à exercer son autodétermination à n'importe quel prix.

Il est regrettable qu'Israël ait inventé de nouvelles façons de violer la loi, et qu'il tente actuellement d'intégrer ces pratiques dans les politiques et pratiques de la région.

Mon pays condamne tous les actes d'agression, d'occupation et d'annexion commis par quiconque. Nous estimons que les pratiques d'Israël dans les territoires arabes occupés sont illégales, que la communauté internationale doit s'y opposer et que le crime perpétré par Israël à Al Harem Al Sharif ne doit pas rester impuni. Israël doit tenir compte des nouvelles réalités dans les relations internationales et respecter la volonté du peuple palestinien qui est déterminé à obtenir son indépendance et sa liberté. Ce conseil devrait montrer à nouveau qu'il est déterminé à faire appliquer ses résolutions et à apporter une paix juste et durable au Moyen-Orient. En attendant, le Conseil de sécurité doit prendre de toute urgence des mesures appropriées pour protéger les Palestiniens sous occupation contre les pratiques répressives et inhumaines d'Israël.

Nous avons remarqué au cours des trois derniers jours que tous les membres du Conseil souhaitent vivement parvenir à un consensus sur le projet de résolution. Nous estimons qu'il s'agit là d'un bon début et qu'il faut continuer dans cette voie afin de sortir de l'impasse actuelle. Nous lançons un appel à tous les membres du Conseil pour qu'ils renoncent aux anciennes politiques partiales en faveur d'Israël et aux politiques de favoritisme à l'égard de ce pays car ces politiques n'ont fait qu'entraîner davantage de dévastation et d'agression. Ce conseil devrait maintenant envoyer un message unanime et clair à Israël, à savoir qu'il n'hésitera pas à prendre des mesures de dissuasion contre ses actes d'agression.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Emirats arabes unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur est le représentant du Qatar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-NI'MAH (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser nos profonds remerciements et nos félicitations bien méritées à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je voudrais également adresser mes remerciements à votre prédécesseur, le représentant soviétique, M. Vorontsov, pour la façon remarquable dont il a dirigé nos travaux et pour les efforts inlassables qu'il a déployés au cours du mois de sa présidence, un mois extrêmement difficile et rempli d'événements au cours duquel ses efforts ont abouti à un succès qui mérite nos remerciements et nos louanges.

Le Ministre des affaires étrangères du Koweït, le Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Sabah, le chef de notre groupe arabe, a clairement et sincèrement exprimé la position de tous les pays arabes en ce qui concerne cet incident extrêmement grave. Mon pays est pleinement d'accord avec les faits qu'il a clairement énumérés dans sa déclaration et avec la façon dont il a exposé les points de vue et les positions de tous les Etats arabes face à ces crimes tragiques qui ont fait verser tant de sang : les crimes des extrémistes israéliens, leur agression fébrile et continue contre les sanctuaires islamiques arabes en Palestine, leur violation flagrante des droits du peuple palestinien qui souhaite ardemment jouir des droits de l'homme les plus élémentaires et exercer son droit inaliénable d'établir son propre Etat indépendant sur sa terre et assurer la survie de ses générations à venir en les protégeant contre le génocide.

C'est le coeur meurtri que je m'adresse à ce conseil, qui s'est réuni à l'aube du massacre du lundi noir, massacre au cours duquel les forces de l'occupation brutale ont tué des dizaines de martyrs palestiniens et ont blessé des centaines de personnes en violation flagrante des droits de l'homme et au mépris total des règles du droit international qui régissent la conduite des forces d'occupation et protègent les civils dans tout territoire occupé.

Le massacre du 8 octobre n'est pas seulement un autre épisode dans la série de pratiques inhumaines des forces d'occupation israéliennes sur la terre arabe de Palestine - pratiques condamnées à maintes reprises par des résolutions des Nations Unies qui demandaient qu'il y soit mis fin rapidement. Les actes criminels

M. Al-Ni'mah (Qatar)

perpétrés par les Israéliens contre le monde islamique et arabe vont engendrer, sans aucun doute, de très grands risques. Ces risques exigent que la communauté internationale, représentée par le Conseil, adopte une position ferme pour empêcher que les effets ne s'étendent au-delà des territoires occupés, ce qui mettrait en danger la paix et la sécurité du monde entier.

L'Etat du Qatar, tout en condamnant le massacre et en dénonçant la violation par les autorités d'occupation des Lieux saints et de la mosquée d'Al-Aqsa, réaffirme sa position bien connue sur la question de Palestine, l'Intifada de son peuple vaillant et son appui au peuple palestinien qui lutte pour retourner dans son territoire et retrouver tous ses droits légitimes.

Toute personne intelligente sait que la mosquée d'Al-Aqsa est un lieu sacré pour tous les musulmans. La très haute estime que lui portent les Palestiniens est partagée par le monde islamique tout entier. Il n'est donc pas surprenant de voir que les Palestiniens sont prêts au martyre pour défendre ce lieu saint de l'islam et pour protéger leur territoire et leur sol sacré.

M. Al-Ni'mah (Qatar)

Les personnes qui ont fait le sacrifice se sont réunies dans la mosquée d'Al-Aqsa pour s'opposer à cette tentative pernicieuse, qui témoignait de l'arrogance des forces d'occupation. Ces forces ont tué et blessé des fidèles en tirant sur eux au mépris du caractère sacré de la mosquée et des droits des fidèles. Que le bras du criminel soit coupé, et que la main des oppresseurs usurpateurs ne soit jamais en paix.

N'est-ce pas à juste titre que je demande au Conseil de sécurité de venir en aide aux victimes, de leur fournir la protection nécessaire en adoptant des mesures qui permettraient au peuple palestinien de recouvrer une partie de la tranquillité d'esprit qu'il a perdue en raison des massacres perpétrés par les criminels israéliens? Les plus récents de ces massacres sont ceux qui ont été perpétrés il y a quelques jours et ceux qui ont suivi. Ils ont créé un climat de tension dont il est impossible de prévoir les conséquences à court ou à long terme.

N'appartient-il pas au Conseil de sécurité de condamner cet acte criminel d'agression contre les Lieux saints et les droits du peuple palestinien? N'y a-t-il pas de moyen de dissuasion efficace, n'y a-t-il pas moyen de dire au criminel : "Assez d'arrogance. Assez de perfidie. Il est temps que cela cesse"? Telle est la volonté de la communauté internationale - l'arbitre qui établit la justice et qui la garantit à ceux qui la méritent, pour atténuer ainsi les souffrances des victimes palestiniennes et pour panser leurs plaies avec la bonté humaine. Oui, le moment est en effet venu pour le Conseil de jouer ce rôle d'arbitre et de veiller à ce que le peuple palestinien soit rétabli dans ses droits légitimes. Les événements se succèdent rapidement et méritent toute l'attention du Conseil.

Etant donné la gravité de ces événements tragiques avec leur lot de meurtres, de dégâts et de mépris des valeurs et du caractère sacré de la nation musulmane, mon pays demande au Conseil, comme l'ont fait tous les pays frères arabes, de condamner fermement l'acte criminel commis il y a quelques jours et d'exiger d'Israël, qui occupe les territoires palestiniens, qu'il cesse ces pratiques, qu'il mette fin à son arrogance et qu'il renonce à son mécanisme de violence et d'oppression contre le peuple palestinien.

Nous ne pouvons que demander au Conseil de forcer Israël à fournir une protection au peuple palestinien dans les territoires occupés, à respecter pleinement ses droits et les lieux saints de l'islam à Al Qods Al Charif et à

M. Al-Ni'mah (Qatar)

veiller à ce que tout ceci devienne une réalité concrète pour nos frères dans les territoires occupés - réalité qu'Israël ne saurait négliger sous aucun prétexte.

En outre, nous ne pouvons que demander au Conseil qu'il fournisse de temps à autre la protection internationale nécessaire au peuple palestinien, qui ne peut supporter plus longtemps le fléau et le joug de l'occupation. Nous demandons au Conseil d'envoyer une mission d'enquête dans les territoires occupés afin d'examiner les pratiques inhumaines qui s'y produisent, de dresser une liste des violations de la Convention de Genève et des droits de l'homme et de soumettre un rapport au Conseil. La mission doit examiner les faits, en dresser la liste et les communiquer à l'Organisation mondiale pour qu'ils puissent mener à une solution de cette situation conformément au droit international et à la conscience du monde.

La protection de la population des territoires occupés contre l'oppression israélienne incombe aux Nations Unies et en particulier au Conseil de sécurité. Je suis certain que le Conseil saura s'acquitter de cette responsabilité historique et qu'il adoptera les résolutions qu'exigent la gravité de la situation et les menaces qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

Al Qods et la blessure douloureuse sont des jumeaux. Que Dieu bénisse ceux qui jeûnent et prient au seuil d'Al Qods pour l'aider à guérir de ses blessures.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Qatar des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. HASBI (Maroc) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord adresser mes remerciements à vous-même, Monsieur le Président, et aux autres membres du Conseil de sécurité pour m'avoir permis de participer au débat concernant les événements dans les territoires arabes occupés, après que le représentant de l'Algérie a parlé au nom des Etats du Maghreb.

Je me réjouis de voir le représentant du Royaume-Uni présider le Conseil de sécurité au moment même où celui-ci examine cette situation délicate. Votre expérience et vos vastes connaissances dans le domaine des affaires internationales permettront au Conseil de s'acquitter pleinement de ses responsabilités.

Je voudrais également féliciter le représentant de l'Union soviétique de la façon experte dont il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de septembre au cours duquel le Conseil s'est réuni au niveau ministériel.

M. Hasbi (Maroc)

Le Conseil de sécurité se réunit une nouvelle fois pour examiner les pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés - pratiques qui ont donné lieu à des événements particulièrement sanglants à Al Qods Al Charif le 8 octobre, qui ont fait tant de victimes à Al Harem Al Sharif. Ces événements sont un nouvel épisode dans la série de violations des droits de l'homme par Israël et des résolutions des Nations Unies relatives aux territoires arabes occupés.

Ces événements représentent une nouvelle escalade dans la série des actes criminels de répression perpétrés par les Israéliens contre le peuple palestinien - actes commis avec de plus en plus de férocité jusque dans une mosquée qui, pour les musulmans, est l'un des lieux les plus sacrés, mais qui se trouve à Al Qods, lieu occupé, comme tous les autres territoires arabes, par les forces israéliennes, en violation de la quatrième Convention de Genève, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

La férocité des pratiques israéliennes le 8 octobre à Al Qods montre à quel point Israël continue à faire fi de toutes les résolutions internationales, notamment celles adoptées par ce conseil, qui ont attiré maintes fois l'attention sur le fait qu'Al Qods est un territoire palestinien toujours sous occupation israélienne.

Nous dénonçons ici ces violations répétées commises par Israël. Les tentatives israéliennes de détruire la mosquée Al Harem Al Sharif font partie intégrante d'une campagne destinée à éliminer l'identité palestinienne. Le Conseil se souvient sans doute de la tentative d'incendier la mosquée d'Al-Aqsa en 1969. Cette tentative a été condamnée dans le monde entier et, en particulier, dans le monde islamique. L'Organisation de la Conférence islamique, qui a été créée après cette tentative, tenant compte également de l'annexion d'Al Qods par Israël, a chargé un comité présidé par S. A. le Roi Hassan II du Maroc de surveiller la situation.

M. Hasbi (Maroc)

Le Maroc, qui préside ce comité, ne peut que noter avec la plus grande satisfaction l'intérêt que prend le Conseil de sécurité dans la situation dangereuse à laquelle ont abouti les événements tragiques auxquels a été soumis le peuple palestinien dans les territoires occupés.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à l'égard de la réaction rapide de plusieurs pays de par le monde qui ont condamné catégoriquement et sans hésitation les actes barbares d'Israël, le 8 octobre dernier. Le Maroc, qui condamne ces actes inhumains, exprime sa profonde gratitude au Conseil qui a traité les événements qui viennent d'avoir lieu dans les territoires arabes occupés avec la gravité qu'ils méritent. Nous en sommes d'autant plus convaincus que le Conseil s'est penché très sérieusement sur cette question et qu'il examine maintenant la situation dans les territoires occupés dans des conditions qui diffèrent totalement de celles qui y régnaient auparavant. Etant donné les possibilités que présentent l'entente qui s'est établie entre les cinq membres permanents et le vote affirmatif de ce conseil, nous sommes persuadés que le Conseil prendra les mesures nécessaires pour contraindre Israël à respecter les résolutions internationales concernant le Moyen-Orient. L'humanité a trouvé une source d'optimisme dans l'unanimité du Conseil de sécurité. En faisant face à tous les actes d'occupation et à toutes les violations, le Conseil de sécurité assurera la crédibilité des Nations Unies et les mettra en mesure de jouer le rôle qui leur revient. Le Conseil devrait également préserver le nouveau climat international qui a suivi la fin de la guerre froide.

Israël a rejeté toutes les initiatives de paix et sa nouvelle attaque contre le peuple palestinien permettra à la communauté internationale de déterminer si, oui ou non, le Conseil de sécurité pourra s'acquitter de ses responsabilités, notamment en ce qui concerne les violations manifestes des principes de cette organisation par Israël. La communauté internationale attend de ce conseil qu'il prenne des mesures qui rendront possible l'application de ces résolutions, qui mettront fin à l'occupation israélienne et permettront au peuple palestinien de jouir de ses droits inaliénables et légitimes, spécialement de son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sur son propre sol. Le Conseil a déjà adopté plusieurs résolutions qui, malheureusement, sont restées inappliquées, en raison soit du coeur même du problème soit de ses ramifications. Il est extrêmement dangereux que les résolutions du Conseil de sécurité demeurent inappliquées ou que le Conseil ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses

M. Hasbi (Maroc)

responsabilités en ce qui concerne les événements qui se déroulent pour le moment dans les territoires occupés. Nous soutiendrons toute initiative du Conseil pour mettre fin à la politique d'oppression d'Israël et protéger les Palestiniens. C'est pourquoi le Maroc appuie la demande d'envoi d'une mission du Conseil de sécurité pour enquêter sur la situation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous sommes persuadés que, grâce à votre expérience bien connue, les délibérations du Conseil seront couronnées du plus grand succès. Je saisis également cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vorontsov de l'Union soviétique, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de septembre.

Depuis le début de l'Intifada voilà bientôt trois ans, les actes répétés de violence et de répression commis par les autorités israéliennes contre les civils palestiniens désarmés qui vivent dans les territoires arabes occupés ont été une source de grave préoccupation pour notre conseil. Le Conseil de sécurité s'est efforcé, sans succès jusqu'ici, de trouver le moyen d'assurer aux Palestiniens une protection appropriée. A notre grand regret, tous les appels lancés à Israël pour qu'il fasse preuve de retenue n'ont pas été entendus jusqu'ici.

En dépit de la condamnation internationale, les autorités israéliennes continuent d'appliquer leurs mesures et leurs pratiques arbitraires qui violent gravement les droits de l'homme du peuple palestinien vivant dans les territoires arabes occupés. Les chiffres fournis au Conseil par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien nous choquent et révèlent la dimension tragique qu'a acquise ce problème.

Mon gouvernement estime que l'attaque violente perpétrée par un groupe d'extrémistes religieux israéliens à la mosquée d'Al-Aqsa et la violence qui s'en est suivie lorsque les forces de sécurité israéliennes ont causé la mort de plus de 20 Palestiniens et en ont blessé bien d'autres constituent une grande tragédie. La Turquie condamne catégoriquement cet acte et demande instamment que l'on mette

M. Askin (Turquie)

immédiatement fin à toutes les pratiques brutales exercées à l'encontre des civils palestiniens. Nous sommes profondément préoccupés par la détérioration d'une situation déjà explosive dans les territoires arabes occupés, en particulier lorsque l'on tient compte des événements qui ont eu lieu récemment dans le Golfe. Nous sommes persuadés que les événements sanglants de cette semaine ne feront qu'aggraver davantage la situation déjà tendue dans la région.

Les tentatives visant à étouffer la rébellion par la force et la violence dans les territoires arabes occupés doivent forcément s'avérer inutiles. Comme tous les peuples, les Palestiniens ont le droit légitime de vivre en liberté dans leur propre Etat. Pour redresser la situation intolérable qui existe dans les territoires occupés, le Gouvernement israélien doit être convaincu non seulement de respecter scrupuleusement la quatrième Convention de Genève mais aussi de respecter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Le moment est venu pour le Conseil de sécurité de prendre des mesures efficaces pour protéger le peuple palestinien opprimé qui souffre depuis longtemps. Une telle mesure est essentielle pour prouver l'autorité et la crédibilité du Conseil de sécurité. Mais cela ne peut être qu'une première étape. Une paix durable ne régnera pas au Moyen-Orient si les Palestiniens n'arrivent pas à exercer leurs droits légitimes et si tous les Etats de la région n'obtiennent pas le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres. C'est le minimum que nous puissions demander et cela doit être notre ultime objectif.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Turquie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MENON (Inde) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de commencer par vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et de vous souhaiter personnellement la bienvenue. Des liens d'amitié et de coopération unissent le Royaume-Uni et l'Inde, ce qui accentue encore notre plaisir de vous voir occuper la présidence.

Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Vorontsov de l'Union soviétique pour l'habileté et le talent avec lesquels il a guidé le Conseil au cours des nombreuses séances, longues et tardives, du mois de septembre.

M. Manon (Inde)

Ma délégation partage pleinement la colère et l'angoisse exprimées par un grand nombre de délégations durant les séances du Conseil sur ce point. Le Conseil de sécurité s'est réuni vendredi dernier, pour examiner les mesures de répression blâmables exercées par les autorités d'occupation israéliennes contre la population palestinienne du camp de réfugiés de Breij à Gaza et ailleurs dans les territoires palestiniens occupés.

M. Menon (Inde)

Les violations des droits de l'homme qui sont apparues, les détentions et les râclées, les démolitions et les déportations, sont des violations grossières de la quatrième Convention de Genève. Les comptes rendus fournis par le Comité international de la Croix-Rouge, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), d'autres observateurs indépendants et la presse israélienne elle-même ne laissent aucun doute à ce sujet. Les détails fournis dans deux communications de l'Observateur permanent de la Palestine et dans la lettre du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien font le récit honteux des atrocités commises par la puissance occupante.

Alors même que le Conseil de sécurité examinait ces événements, les autorités israéliennes, comme pour défier le Conseil et la communauté internationale, ont ouvert aveuglément le feu sur une foule de Palestiniens désarmés dans la vieille ville de Jérusalem. Le seul crime de ces Palestiniens, selon toutes les sources disponibles, était de s'être rassemblés là de crainte que soit profanée la mosquée Al-Aqsa, l'un des sanctuaires les plus sacrés de l'Islam. Plus de 20 Palestiniens sans défense ont été tués, et plus de 200 ont été blessés. Aucune justification de cet incident que pourraient tenter de donner les coupables n'est acceptable. Le Bureau de coordination des pays non alignés a récemment publié un communiqué exprimant dégoût et indignation face à l'incident et demandant au Conseil de sécurité d'agir immédiatement et avec détermination.

Cette action, si essentielle soit-elle, ne fera qu'effleurer le vrai problème. Les événements qui ont justifié la convocation du Conseil de sécurité sont malheureusement une conséquence inévitable et récurrente des tensions qui prévalent dans la région. Ces tensions, dans une situation éternellement explosive, sont le fruit du déni persistant des droits nationaux légitimes de gens qui ont habité le pays pendant des siècles, et qui ont été transformés en réfugiés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur patrie.

Il s'ensuit qu'il faut rendre au peuple palestinien ses droits inaliénables, y compris sa patrie, de façon à désamorcer les tensions explosives au Moyen-Orient. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité fournissent déjà les bases reconnues à cet égard. L'Assemblée générale a réaffirmé à plusieurs reprises le moyen d'arriver à cette fin, à savoir une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) sur un pied d'égalité.

M. Manon (Inde)

Les Nations Unies ont enregistré ces derniers temps de nombreux succès dans la recherche de la paix, mais l'angoisse et la frustration que ressent le Secrétaire général devant la situation au Moyen-Orient sont apparentes dans son récent rapport sur les travaux de l'Organisation, où il dit que

"... la situation dans les territoires occupés reste malheureusement fort sombre, et il n'est guère permis d'espérer qu'elle s'améliorera à brève échéance" (A/45/1, p. 10)

et que

"Le Moyen-Orient dans son ensemble demeure la région du monde où la situation est la plus explosive." (Ibid., p. 11)

Le monde a constaté maintes fois avec quelle facilité et quelle rapidité la situation au Moyen-Orient peut glisser vers l'abîme de la destruction, menaçant la vie humaine, les sociétés, les économies et, bien entendu, l'ordre mondial dans son ensemble. Nous devons, pour nous-mêmes et pour nous conformer à la sagesse humaine collective, adopter des mesures opportunes et efficaces pour dissiper le spectre du conflit, rendu encore plus menaçant par des actes immodérés comme ceux que le Conseil est en train d'examiner.

Le Conseil de sécurité a montré ces deux derniers mois comment, imbu de l'esprit de la détente et de la volonté collective, il est capable d'agir avec une rapidité et un esprit de décision louables. Cela nous permet d'espérer que la situation au Moyen-Orient et sa question centrale, la question de Palestine, seront enfin au centre de l'attention internationale, ce qui permettra de rechercher un règlement juste et durable. Les Palestiniens et les Arabes, comme bien entendu la population israélienne et celle du monde entier, ne méritent rien de moins.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Palestine. Je lui donne la parole.

M. AL-KIDWA (Palestine) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, ma délégation vous a déjà félicité de votre accession à la présidence du Conseil, et elle a déjà remercié votre prédécesseur. Je tiens ici à réitérer nos félicitations.

La délégation de la Palestine, alors que le Conseil s'apprête à voter sur le projet de résolution contenu dans le document S/21589, et en ce qui concerne le communiqué que le Conseil a l'intention d'adopter, voudrait exprimer sa gratitude

M. Al-Kidwa (Palestine)

aux membres du Conseil pour l'intérêt qu'ils ont porté à la souffrance du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, y compris la ville de Jérusalem. En particulier, je pense aux souffrances provoquées par le massacre barbare perpétré par Israël à Haram Al-Sharif, à Al-Qods arabe, la capitale de notre Etat. Je parle aussi des mesures répressives d'Israël après ce massacre.

Les membres du Conseil de sécurité ont déployé des efforts sérieux pour s'occuper de cette situation. Nous leur en sommes reconnaissants. Pour sa part, ma délégation considère favorablement les efforts qui ont été déployés pour faire aboutir les travaux du Conseil à une issue positive. Nous sommes certains que le Conseil sera à même d'assumer ses responsabilités envers notre peuple palestinien et d'instaurer la paix et de la préserver dans la région du Moyen-Orient.

Nous sommes aussi convaincus que le Conseil, en réussissant dans cette tâche, pourrait et devrait continuer d'adopter les mesures nécessaires pour régler les problèmes cruciaux et importants des territoires occupés et du Moyen-Orient.

Ceci dit, nous ne pouvons qu'exprimer notre mécontentement pour la manière dont les Etats-Unis d'Amérique ont agi - Etat qui est membre permanent du Conseil -, notamment en essayant d'entraver une entente rapide au sein du Conseil. Ils ont aussi exercé de grandes pressions pour empêcher le Conseil d'adopter le genre de résolution qu'exige la situation. Par ailleurs, certains ont eu recours à des mesures qui ont dépassé, à notre avis, les responsabilités et les pratiques établies.

M. Al-Kidwa (Palestine)

Ceci nous amène à exprimer notre insatisfaction en ce qui concerne le projet de résolution dont le Conseil est saisi. Nous pensons que ce projet est inadéquat et ne reflète pas la position qui s'impose de la part du Conseil de sécurité en ce qui concerne notre peuple, position conforme à la Charte des Nations Unies et aux traditions du Conseil en général. Nous sommes d'avis qu'il n'aura pas les répercussions positives qu'exigent les réalités, en particulier dans les territoires occupés, et ce malgré le vote unanime que nous attendons du Conseil, vote qui est en soi un phénomène positif si on l'envisage séparément du projet de résolution.

En tout cas, nous ne nous attendons pas malheureusement à ce qu'Israël mette un terme à son oppression du peuple palestinien, lequel poursuit toujours sa glorieuse Intifada pour essayer d'en finir avec l'occupation et de recouvrer ses droits nationaux, y compris son droit à l'indépendance nationale et à la souveraineté sur son propre territoire. Nous ne nous attendons pas à ce qu'Israël fasse ce que le projet de résolution lui demande de faire. Cela amènera inévitablement le Conseil à se réunir une autre fois pour examiner de nouveau ce problème. A cet égard, nous tenons à rappeler la responsabilité qui incombe au Conseil de poursuivre l'action appropriée dans tous les cas et tenons à réaffirmer notre confiance dans le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, à qui nous souhaitons plein succès dans ses travaux.

Enfin, nous exprimons nos remerciements aux Etats arabes frères et à tous les autres Etats amis qui ont participé aux travaux du Conseil, exprimant ainsi leur condamnation d'Israël et leur solidarité avec le peuple palestinien. Cette large participation a reflété en effet l'unanimité internationale dans ce domaine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : A la suite de consultations officieuses tenues par les membres du Conseil, il a été décidé que le Conseil voterait maintenant sur le projet de résolution qui figure dans le document S/21859.

S'agissant du projet de résolution, j'ai été invité à apporter une précision sur le sens de la référence qui est faite aux "territoires occupés par Israël depuis 1967". Je crois comprendre que ces mots comprennent Jérusalem.

En ce qui concerne le projet de résolution, je me propose de faire la déclaration suivante :

**Le Président**

"Lors des consultations officieuses tenues par les membres du Conseil qui ont abouti à l'examen du présent projet de résolution, le Secrétaire général a expliqué que l'objet de la mission qu'il enverrait dans la région serait d'enquêter sur les circonstances entourant les événements tragiques survenus récemment à Jérusalem et d'autres faits analogues dans les territoires occupés, et de présenter au Conseil, le 24 octobre 1990, un rapport contenant ses constatations et recommandations concernant les moyens d'assurer la sécurité et la protection des civils palestiniens soumis à l'occupation israélienne. Il a toutefois rappelé qu'en vertu de la quatrième Convention de Genève, la responsabilité d'assurer la protection des Palestiniens incombait au premier chef à la puissance occupante, à savoir Israël."

Je crois savoir que le Conseil est maintenant prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Comme il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Canada, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Malaisie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yémen, Zaïre.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Il y a eu 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 672 (1990).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. ANET** (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, en ces moments difficiles que nous traversons avec la crise du Golfe et le regain de violence dans les territoires occupés, le Conseil de sécurité ne pouvait avoir de meilleur président que vous, le Représentant permanent du Royaume-Uni, pour diriger ses débats avec succès. Votre sens de la mesure et votre flexibilité, liés à votre profond respect pour le triomphe du droit et de la justice, nous ont donné l'espoir à juste titre que le débat qui s'est déroulé ces jours-ci ne s'achèvera pas, comme cela arrive, hélas, trop souvent pour la question de Palestine, sur une note stérile.

M. Anet (Côte d'Ivoire)

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour féliciter et remercier l'Ambassadeur Vorontsov, qui a dirigé avec compétence nos travaux au cours du mois écoulé. Ma délégation rend également un hommage mérité au Ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze, pour la présidence du Conseil au cours de la séance historique consacrée à la crise du Golfe.

Monsieur le Président, l'heure étant tardive et parce que vous avez travaillé comme seul un diplomate de votre trempe peut le faire, je serai très bref. Ma délégation tient à souligner que pour ce qui est des problèmes touchant la nation arabe, l'engagement de son pays, de son chef en particulier, ne date pas d'aujourd'hui. Et surtout je tiens à souligner que son engagement n'est pas un engagement de circonstance. S'il fallait quelqu'un pour témoigner, je n'aurais pas à chercher très loin, car dans la salle se trouve au moins un ancien collaborateur éminent du général de Gaulle pour l'attester.

M. Anet (Côte d'Ivoire)

C'est pourquoi mon pays continuera, à sa manière, à soutenir toutes les démarches qui, d'une manière ou d'une autre, auront pour but non pas de bloquer les actions concrètes, positives, comme celles qu'avec doigté, persévérance, vous venez de nous faire adopter, Monsieur le Président.

Notre travail pour remplir la mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales que l'Organisation mondiale lui a confiée dépassait les divergences actuelles pour examiner résolument les voies et moyens favorisant la convocation d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient sous l'égide des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties concernées. En effet, mon pays est convaincu que seules les négociations fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité peuvent conduire à une paix juste et durable dans la région. Il reste évident que l'existence d'un Etat palestinien reconnu, avec des frontières sûres et internationalement reconnues, doté d'un gouvernement librement choisi par le peuple palestinien, de même que l'existence d'un Etat israélien jouissant de la sécurité à l'intérieur de frontières sûres, sont les seuls gages d'un retour à la paix dans ce berceau des grandes religions de notre temps qu'est la Palestine.

Le rapprochement entre les grandes puissances et le plan de paix initié par les cinq membres permanents nous ont permis de poser des actes positifs pour le règlement pacifique de certains conflits régionaux. Mon pays souhaite de tous ses vœux que, sur la même lancée, tous les hommes de bonne volonté donnent leur appui pour trouver la solution au problème du Moyen-Orient, vieux de plus de quatre décennies. Aussi, ma délégation approuve-t-elle cette résolution, dont l'adoption est l'aboutissement d'efforts conjugués de tous les membres de notre conseil, le fruit de concessions faites de part et d'autre pour un compromis dont l'objectif essentiel est celui d'initier une action positive du Conseil de sécurité en faveur de la protection des populations des territoires occupés, première étape de la recherche d'une solution acceptable pour tous au conflit du Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Côte d'Ivoire pour sa déclaration et ses paroles extrêmement aimables.

M. AL-ASHTAL (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Encore une fois, le Conseil de sécurité a adopté une résolution à l'unanimité, ce à quoi nous nous attendions, relativement à une autre question brûlante. Cela s'inscrivait dans le cadre de l'attachement du Conseil aux responsabilités qui lui incombent.

Al-Ashtal (Yémen)

Néanmoins, je dois dire maintenant, Monsieur le Président, que, sans votre aptitude à jouer un rôle directeur au cours des quatre derniers jours et sans votre patience et votre grande habileté à négocier et à rapprocher les points de vue, nous n'aurions peut-être pas pu arriver à un tel résultat. Je puis dire ici que le rôle important du Président du Conseil de sécurité a clairement été mis en exergue durant cette crise.

L'accouchement a été difficile, mais l'enfant est vigoureux et en bonne santé. La résolution condamne Israël explicitement et sans équivoque. Le Conseil a entériné la décision du Secrétaire général d'envoyer une mission d'enquête, et, à son retour de Jérusalem, son rapport et ses recommandations seront examinés par le Conseil de sécurité, peut-être le 24 ou le 25 octobre.

Nous comptons que, dans le cas présent, la résolution adoptée par le Conseil de sécurité conduira à la prise de mesures concrètes et positives. Nous la considérons non pas simplement comme une autre résolution traitant d'une partie du problème au Moyen-Orient, mais comme une résolution qui constitue une approche visant à régler la question du Moyen-Orient dans son ensemble et à prendre en main la question de Palestine dans le but de ramener la paix au Moyen-Orient.

J'ai déjà dit que nous pouvions diviser l'histoire des Nations Unies en deux parties : la partie pré-crise du Golfe et la partie post-crise du Golfe. Avant la crise du Golfe, l'ONU était dominée par la guerre froide et le Conseil de sécurité était presque complètement paralysé. A cette époque, Israël s'en tirait toujours d'une façon ou d'une autre. Désormais, maintenant que le Conseil de sécurité a commencé à exercer ses pouvoirs clairement et consciencieusement et que les membres du Conseil ont entrepris de traiter toutes les questions et tous les conflits régionaux conformément au droit international et en se fondant sur la Charte des Nations Unies, la paix sera notre récompense à tous, car l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité sont presque devenus à présent un gouvernement mondial.

Dans les prochains jours, peut-être, les dernières pages du problème cambodgien seront tournées. Il y a quelques mois, la Namibie a accédé à l'indépendance en application de la résolution 435 (1978). La guerre entre l'Iraq et l'Iran s'est terminée conformément aux dispositions de la résolution 598 (1987). Un grand nombre de problèmes sont maintenant examinés dans le cadre de la nouvelle unanimité qui s'est dégagée au sein du Conseil de sécurité.

M. Al-Ashtal (Yémen)

Nous comptons bien que ce conseil sera cohérent et conséquent non seulement dans le traitement des litiges que je viens de mentionner, mais aussi dans celui du conflit qui est né avec la création de l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire la question de Palestine et du conflit arabo-israélien.

M. Al-Ashtal (Yémen)

Cette résolution, qui peut sembler être simplement une résolution dans une longue série de résolutions, a une grande importance parce qu'elle est appuyée par tous les membres du Conseil et qu'elle doit mener par conséquent à d'autres étapes dans la voie de la paix.

Le Conseil n'a pas tout changé tout seul. Les événements positifs du monde ont permis au Conseil d'exercer ses pouvoirs. Ces mêmes événements positifs forceront un jour Israël à respecter les résolutions du Conseil. A cette époque importante de notre histoire, Israël ne peut lutter contre ceux qui le protègent des résolutions du Conseil de sécurité. Israël ne peut plus imposer ses priorités politiques aux autres, pas plus qu'il ne peut invoquer un prétexte quelconque pour se dérober et échapper à l'application de ces résolutions.

Nous considérons que la résolution est un premier pas vers une solution. Nous voudrions saisir cette occasion pour réitérer une fois de plus notre grande confiance dans le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar. Nous sommes pleinement convaincus que la mission qu'il enverra dans la région reviendra avec un rapport contenant des recommandations qui nous permettront d'adopter une résolution nécessaire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Yémen des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. ALARCON de QUESADA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Enfin, péniblement et laborieusement, après de longues négociations, des discussions prolongées et après avoir suscité l'intérêt croissant de l'opinion publique internationale, le Conseil de sécurité a parlé. Il l'a fait après que la grande majorité des Etats du monde entier aient condamné résolument le massacre du 8 octobre, après que de nombreuses institutions de tout genre, dans le monde entier, se soient prononcées dans le même sens et aient insisté auprès du Conseil pour qu'il adopte des mesures immédiates et efficaces.

Récemment, nous avons entendu plus d'une fois des déclarations au sujet du début d'une nouvelle époque, d'une nouvelle attitude au Conseil de sécurité qui, finalement, amènerait cet organe à veiller à ce que ses décisions - les résolutions approuvées avec le plein appui de toute la communauté internationale en ce qui concerne tous les problèmes importants dont traite le Conseil - soient appliquées

M. Alarcon de Quesada (Cuba)

et respectées. Cette semaine a servi à montrer les doutes qu'éprouvaient et continuent d'éprouver beaucoup d'entre nous à propos de cette vision quelque peu hâtive et par trop optimiste de la réalité internationale actuelle.

Ma délégation a voté en faveur de la résolution 672 (1990), tout d'abord pour manifester sa solidarité avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), avec le peuple de Palestine, qui livre une bataille héroïque depuis bientôt trois ans afin de recouvrer et exercer pleinement tous ses droits nationaux. Ma délégation a aussi voté en faveur de la résolution parce que, finalement, après avoir surmonté d'innombrables obstacles, le Conseil a pu se joindre à la voix universelle qui condamne l'action des forces de sécurité d'Israël du 8 octobre dernier. Et, pour parler en toute franchise, nous avons également voté en faveur de la résolution car, comme nous le savons tous ici autour de cette table, il n'y avait absolument aucune autre possibilité. Le Conseil ne pouvait pas ne pas approuver un texte comme celui qu'on nous a présenté, encore qu'à notre avis, il laisse beaucoup à désirer compte tenu de l'urgence et de la gravité du problème dont il était saisi.

Certains se demandaient quel était le but de ces interminables négociations nocturnes qui ont attiré l'attention de tous sur les salles voisines de la salle de ce conseil. Discussions-nous de la possibilité d'autoriser quelqu'un à déployer des forces militaires afin d'assurer que le peuple de Palestine soit traité avec le respect que lui doit la puissance occupante? Quelqu'un parlait-il de sanctions économiques ou d'un autre type contre la puissance occupante de la Palestine? Etions-nous en train d'examiner des mesures pour assurer que les résolutions du Conseil relatives à ce problème soient appliquées? Quelqu'un a-t-il mentionné la possibilité d'agir conformément aux dispositions du Chapitre VII? Quelqu'un a-t-il mentionné un recours éventuel à quelques-unes de ces mesures envisagées dans la Charte? N'étions-nous en train d'envisager de nous prononcer en faveur de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient? Nous étions tout simplement en train de voir si le Conseil allait ou non condamner ce que tout le monde avait déjà condamné, et rien de plus et rien de moins que de savoir si nous allions approuver ou appuyer la sage décision du Secrétaire général d'envoyer une mission sur place et ensuite examiner le rapport qui serait présenté par la mission. En d'autres termes, nous discussions exactement ce que ce conseil avait déjà adopté dans sa résolution 605 (1987), le 2 décembre 1987.

M. Alarcon de Quesada (Cuba)

Ma délégation ose espérer que, dans quelques jours, lorsqu'il sera saisi du rapport que nous espérons recevoir du Secrétaire général, le Conseil agira, peut-être pas avec la diligence et l'efficacité dont il a fait preuve l'été dernier, mais, du moins, avec un sens de sa responsabilité supérieur à celui dont il a fait preuve en ce qui concerne le rapport qui a été demandé en 1987 et qui demeure toujours dans les catacombes de l'histoire occulte de cet éminent organe. Monsieur le Président, en voyant avec quelle dignité et quelle efficacité vous avez mené les travaux de cet organe et en particulier les récentes négociations, je ne peux résister à la tentation de rappeler un texte de la littérature de votre pays qui, franchement, me vient inévitablement à l'esprit lorsque j'entends ces propos enthousiastes au sujet de la nouvelle efficacité du Conseil. Il s'agit, bien entendu, d'"Alice au Pays des Merveilles". Je me permettrai de citer une phrase qui a tellement surpris la petite fille; elle a entendu la Reine dire quelque chose qui, peut-être, nous rappellerait certains moments que nous avons vécus dans ce Conseil. Je cite :

(L'orateur cite en anglais)

"Maintenant, ici, voyez-vous, il faut courir autant que vous le pouvez pour rester sur place." (Lewis Carroll, Through the looking glass)

M. Alarcon de Quesada (Cuba)

Le Conseil de sécurité s'est départi, cette semaine, de la rapidité, de la diligence et de l'efficacité dont il avait fait preuve cet été pour revenir - espérons-le, pour quelques jours seulement - à sa parcimonie traditionnelle et à son calme bien connu, lorsqu'il fait face au problème de la Palestine. Quelle que soit la rapidité avec laquelle nous courons ou essayons de courir lorsque nous traitons de problèmes intéressant le tiers monde - bien qu'ils ne soient pas inscrits à l'ordre du jour des grandes puissances -, nous nous trouvons dans la situation décrite par la Reine à Alice au Pays des Merveilles. Dans deux semaines, un rapport nous sera présenté, et nous verrons alors si nous sommes réellement en mesure d'agir d'une façon qui nous gagnera le respect et la considération universels, et nous permettra d'estimer sérieusement que ce conseil est effectivement entré dans une nouvelle phase.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba pour sa citation très pertinente de la littérature de mon pays.

M. BAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Cette résolution décisive est le résultat de beaucoup d'heures et d'un bon nombre de jours de négociations à l'extérieur et à l'intérieur du Conseil. A cet égard, je voudrais rendre hommage à tous les intéressés, en particulier à vous, Monsieur le Président, pour la détermination et la ténacité dont vous avez fait preuve pour assurer le succès de ces efforts.

Cette résolution, à certains égards, n'est pas le genre de résolution que la Malaisie et d'autres membres non alignés auraient souhaité voir émaner du Conseil. Un certain nombre de concessions importantes ont été faites, notamment par le groupe des pays non alignés, afin d'aboutir à un accord général. Cependant, comme les autres pays non alignés, l'attachement de la Malaisie à la cause palestinienne demeure inchangé, et nous persévérons dans cette voie tant que les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien n'auront pas été réalisés.

Nous avons apporté notre soutien à cette résolution en vue de maintenir l'esprit récent de coopération à l'intérieur du Conseil et, surtout, de permettre au Conseil d'agir rapidement et de façon pragmatique pour appuyer l'effort du Secrétaire général s'agissant d'envoyer une mission dans la région pour examiner les circonstances entourant les événements tragiques à Jérusalem et d'autres incidents similaires survenus dans les territoires occupés et pour soumettre un rapport contenant les résultats de l'enquête, ainsi que des recommandations sur les moyens d'assurer la sécurité et la protection des civils palestiniens sous l'occupation israélienne.

M. Razali (Malaisie)

Commentant l'essentiel de la résolution, je voudrais saisir cette occasion pour souligner la position de la Malaisie selon laquelle le paragraphe 3 du dispositif inclut Jérusalem.

Le monde entier a condamné l'emploi, par les forces de sécurité israéliennes, d'armes mortelles, le 8 octobre 1990, dans le quartier d'Al Harem Al Sharif, ce qui a entraîné la mort de plus de 20 civils palestiniens et causé des blessures à plus de 150 personnes. Il est par conséquent approprié que le Conseil condamne en termes vigoureux les actes de violence commis par les forces de sécurité israéliennes contre des civils palestiniens. Le Conseil ne peut faire moins.

Pour le Conseil, c'est un événement historique que de voir les Etats-Unis, partisans d'Israël, s'associer pour la première fois aux autres membres pour condamner en termes clairs les actes des forces de sécurité israéliennes. Cela est conforme à l'esprit récent d'unité d'objectif et d'action au sein du Conseil pour faire respecter la primauté du droit. En fait, le Conseil doit être vu et perçu comme étant juste pour tous. Pour Israël, qui a ignoré de façon répétée les résolutions du Conseil de sécurité et contrevenu au droit international, notamment à la quatrième Convention de Genève, le message est donc clair. A partir d'aujourd'hui, la cause palestinienne sera traitée de front par le Conseil sous tous ses aspects. A partir de maintenant, la protection dont jouit Israël va commencer à disparaître progressivement. Israël devra rendre des comptes au Conseil comme tout un chacun. La Malaisie voudrait également souligner qu'elle croit comprendre que le Conseil devra examiner sérieusement les résultats de l'enquête et les recommandations de la mission du Secrétaire général dès la présentation de son rapport, afin que le Conseil, pour la première fois dans son histoire, puisse adopter des mesures effectives pour assurer la sécurité et la protection des Palestiniens dans les territoires occupés. Il ne faut pas permettre que ce rapport connaisse un sort identique à celui d'exercices similaires entrepris dans le passé. Le Conseil ne doit pas, cette fois, décevoir le peuple palestinien.

En outre, je souhaite déclarer que mon pays a l'espoir - espoir partagé, j'en suis sûr, par de nombreux membres dans ce conseil et à l'extérieur - que la présente résolution marquera le début d'un grand processus international par lequel le Conseil traitera de la question palestinienne, qui est au coeur du conflit arabo-israélien et dont la solution se fait attendre depuis si longtemps, sous tous ses aspects et avec l'urgence requise. La solution du problème palestinien sera

M. Razali (Malaisie)

l'épreuve de l'efficacité du Conseil de sécurité alors que nous nous acheminons vers un nouvel ordre international basé sur la primauté du droit et la poursuite de relations pacifiques, ainsi que sur le progrès économique et social.

Il faut permettre au peuple de Palestine de jouir des droits inaliénables qui lui sont refusés depuis maintenant plus de 40 ans; et les Palestiniens et l'Etat de Palestine doivent faire partie de notre nouvel ordre mondial.

LE PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Malaisie des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

M. FORTIER (Canada) : Mes commentaires à cette heure tardive seront très brefs. Tout d'abord, ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, du rôle central que vous avez joué personnellement dans la réalisation de l'objectif que vous vous étiez fixé au début de cette semaine, qui a commencé par le tragique bain de sang que l'on sait à Jérusalem.

Le Canada est fier d'avoir parrainé l'importante résolution que notre conseil vient d'adopter ce soir. Chacun des mots, chacune des phrases de cette résolution communiquent aux parties intéressées le message éloquent et percutant de tous et chacun des membres du Conseil de sécurité des Nations Unies.

(L'orateur poursuit en anglais)

Cette résolution est le résultat de négociations ardues et prolongées entre les membres du Conseil. Les négociations qui ont abouti à son adoption ont été menées dans un esprit de bonne volonté et de compromis. Voilà l'expression de ce que le Conseil peut faire de mieux.

Nous avons dû tous accepter des compromis au cours de la semaine écoulée, et je sais que ces compromis n'ont pas toujours été aisés. Nous devons rappeler qu'il n'y a pas de gagnant ni de perdant autour de la table du Conseil ce soir. A la fin de la journée, nous avons adopté une résolution très importante, dont nous espérons sincèrement qu'elle pourra faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient. C'est le but commun de la communauté internationale, qui vient d'être exprimé à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Voilà encore une autre bonne semaine pour notre conseil. Nous serons de nouveau mis à l'épreuve lorsque le Secrétaire général fera rapport au Conseil à la fin de ce mois. Je ne doute pas que notre conseil relèvera, de façon efficace et constructive, ce nouveau défi.

LE PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. BAGHENI ADEITO NZENGEYA (Zaire) : L'adoption par le Conseil de la résolution 672 (1990), condamnant de façon spécifique l'usage abusif de la force et, par là, l'utilisation des armes avec munitions contre des Palestiniens désarmés, constitue pour le Conseil un grand pas vers la reconnaissance des droits des civils palestiniens en temps de guerre conformément à la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949.

L'acceptation par ce même conseil de la recommandation de charger le Secrétaire général d'envoyer une mission d'enquête et d'étude dans les territoires palestiniens occupés confirme par ailleurs la volonté du Conseil de ne point s'arrêter seulement à la condamnation, mais d'aller de l'avant en amorçant une nouvelle étape de son action dont les objectifs primordiaux viseront le renforcement de mesures de protection et de sécurité en faveur des Palestiniens vivant dans les territoires occupés.

Ce faisant, force nous est de reconnaître que des efforts intenses ont été déployés de part et d'autre tout au long de ces cinq derniers jours, et en particulier ceux de notre infatigable président auxquels se sont joints ceux du coordonnateur des pays non alignés, à qui ma délégation tient à rendre un hommage bien mérité pour leur persévérance et leur perspicacité. Leurs efforts se sont révélés à la hauteur du compromis que le Conseil à l'unanimité vient d'adopter.

De ce fait, ma délégation, qui s'est portée coauteur de la résolution 672 (1990), tient à réaffirmer son adhésion sans équivoque à la décision du Conseil d'envoyer une mission du Secrétaire général dans les territoires palestiniens occupés afin d'examiner la situation qui y prévaut et de présenter au Conseil ses conclusions avant le 30 octobre 1990, qui contiendront, nous en sommes convaincus, des recommandations sur les mesures appropriées que le Conseil devrait envisager dans l'avenir pour protéger les Palestiniens civils et non armés contre toutes les tracasseries, exactions et tueries dont ils ont été l'objet durant toutes ces dernières années de la part des forces de l'ordre de la puissance occupante.

En ce moment où la configuration des relations internationales a amorcé une nouvelle tournure, en ce moment où les relations internationales se présentent sous une configuration marquée par la détente Est-Ouest, bien que la crise du golfe Persique continue de préoccuper au plus haut point le Conseil et la communauté internationale, en cette période où de nombreux conflits régionaux ont trouvé ou sont sur le point de trouver un règlement pacifique, tels que ceux de

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaire)

l'Afghanistan, de la Namibie, du Cambodge, et j'en passe, ma délégation estime qu'il est opportun que la question palestinienne, la cause palestinienne puissent être considérées et examinées sous un nouveau jour avec de nouvelles initiatives susceptibles de promouvoir la paix au Moyen-Orient et de parvenir à un règlement global et définitif de cette question qui dure depuis bientôt 45 ans.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zaire des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. PEÑALOSA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Nous voudrions tout d'abord vous exprimer notre reconnaissance, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre coordinateur, le représentant de la Malaisie, l'Ambassadeur Razali, pour les efforts inlassables que vous avez déployés en vue d'aboutir à un accord.

Chaque fois que la question des territoires occupés nous réunit dans cette enceinte, un sentiment de frustration et de tristesse emplit nos coeurs. Il ne saurait en être autrement lorsque nous voyons qu'après 23 ans, Israël refuse toujours d'appliquer les résolutions du Conseil et que la communauté internationale est toujours impuissante face à cette situation. C'est pourquoi la résolution que le Conseil vient d'adopter à l'unanimité ce soir représente, selon nous, un pas très important. Nous espérons qu'il innovera dans la manière de traiter la question de Palestine.

Bien que cette résolution ne réponde pas à toutes nos attentes, en tant que pays non aligné attaché à la cause palestinienne, nous voulons croire que c'est le début d'une étape nouvelle dans laquelle, en particulier, s'engage un membre permanent du Conseil de sécurité qui, traditionnellement, observait une position différente de celle qu'il a adoptée à propos de cette résolution. Il s'agit là d'un résultat positif.

Nous avons toujours condamné les actes de violence commis contre le peuple palestinien par les autorités israéliennes et, aujourd'hui, nous condamnons ceux qui, lundi dernier, ont été la cause de pertes en vies humaines et qui ont blessé un grand nombre de personnes. Ma délégation lance une fois encore un appel à Israël pour qu'il respecte strictement les dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Nous réaffirmons que la solution du conflit arabo-israélien doit reposer sur les dispositions des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui deviendront ainsi les piliers de la coexistence pacifique entre ces deux peuples.

M. Peñalosa (Colombie)

Les territoires occupés, y compris bien entendu Jérusalem, ne peuvent continuer d'être le théâtre de conflits internationaux. Une conférence internationale sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient sur un pied d'égalité les parties intéressées, devrait se tenir dans un proche avenir. Nous devons tout faire pour y parvenir.

Ma délégation espère que le rapport que la mission soumettra au Secrétaire général, conformément à la résolution qui vient d'être adoptée, ne connaîtra pas un sort identique au rapport présenté il y a trois ans à propos du même problème. En conséquence, le rapport qui sera soumis devra être analysé minutieusement de façon que nous puissions prendre les mesures qui s'imposent.

Enfin, la situation créée à la suite de l'invasion du Koweït a des aspects différents, de par son origine et son évolution, de celle que connaît le peuple palestinien, aussi nous ne devons pas établir de liens entre les deux. Mais il est vrai que ces situations sont le résultat de l'occupation violente et du refus d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. Toute formule pour résoudre le problème entre l'Iraq et le Koweït doit prendre en compte les problèmes du Moyen-Orient dans leur ensemble, et en particulier la question de Palestine.

Nous espérons que lorsque le Conseil abordera à nouveau la question des territoires occupés, ce ne sera pas pour répéter ce que nous disons depuis 23 ans, mais pour célébrer la perspective d'un règlement imminent du problème palestinien.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Colombie des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. TORNUDD (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Nous avons déjà fait part de notre première réaction à la suite des événements tragiques qui ont eu lieu, lundi dernier, à Jérusalem. L'utilisation de balles réelles contre des civils désarmés, même dans une situation où l'ordre public est gravement perturbé, est inadmissible. Le comportement des forces de sécurité israéliennes, le 8 octobre, est une grave violation du droit international.

M. Törnudd (Finlande)

La réaction à la fusillade ne s'est pas fait attendre dans des déclarations de mon gouvernement et de nombreux autres gouvernements.

Tandis que le Conseil de sécurité réagit collectivement, nous sommes très satisfaits d'avoir pu prendre part à l'adoption de cette résolution. Quels que soient les défauts du texte de cette résolution, l'élément le plus important est que le Conseil de sécurité ait été en mesure de se prononcer lui-même sur une question relative à la situation des Palestiniens qui vivent dans les territoires sous occupation israélienne. Nous nous félicitons de ce succès, réalisé sous l'effet de circonstances tragiques.

Nous nous félicitons particulièrement à cet égard de ce que la résolution ouvre la voie à une action de suivi dans un proche avenir. Le rapport, dont le Conseil de sécurité sera maintenant saisi bien avant la fin de ce mois, devrait permettre d'aborder efficacement la question de garantir la sécurité et la protection des civils palestiniens sous occupation israélienne.

La résolution engage Israël à s'acquitter scrupuleusement des obligations juridiques et des responsabilités qui lui incombent en vertu de la quatrième Convention de Genève. Nous sommes convaincus que le Gouvernement israélien ainsi que tous les autres gouvernements intéressés apporteront leur pleine coopération au Secrétaire général dans l'application de cette résolution et dans l'action de suivi consécutive.

Nous estimons que cette résolution, qui a été adoptée à l'unanimité, est un pas sur la voie qui mènera à un règlement complet et pacifique du conflit israélo-palestinien.

M. VORONTSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : La discussion en profondeur du Conseil de sécurité relative à la situation dans les territoires occupés reflète la grave préoccupation des Membres des Nations Unies non seulement eu égard aux récents événements qui se sont déroulés à Jérusalem, mais aussi eu égard au conflit arabo-israélien, qui n'est toujours pas réglé. Le processus de règlement au Moyen-Orient est inactif depuis longtemps.

Il est important de noter que les actes inhumains de la part d'Israël ont été condamnés dans des déclarations faites par des membres du Conseil de sécurité par les représentants de la Palestine et de nombreux autres Etats Membres des Nations Unies ainsi que par les représentants du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des Etats arabes et de l'Union du Maghreb arabe.

M. Vorontsov (URSS)

La juste exigence que les actes d'Israël soient condamnés par le Conseil de sécurité a été, à notre avis, reflétée de manière satisfaisante dans la résolution, et ma délégation a voté pour son adoption. Nous avons les plus grands éloges pour les efforts de toutes les délégations, y compris la délégation de la Palestine, qui nous a permis d'adopter cette importante résolution. Nous sommes infiniment reconnaissants au Président, sir David Hannay, de nous avoir guidés avec patience et sagesse dans ces travaux difficiles au sujet du texte de la résolution.

En appuyant la résolution, nous nous sommes fondés également sur le fait que l'élément clef a été la décision d'envoyer immédiatement une mission des Nations Unies dans la région, dont le Conseil se félicite, pour examiner sous tous leurs aspects les événements qui se sont produits à Jérusalem. Le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, le 9 octobre, a énoncé la nécessité pour les Nations Unies d'envoyer cette mission, lorsqu'il a fermement condamné les actes illégaux commis par Israël dans les territoires occupés.

Nous sommes convaincus que l'examen au Conseil de sécurité du rapport du Secrétaire général sur les résultats de cette mission se concentrera sur ce qu'il sera possible de faire à l'avenir pour garantir la sécurité et la protection de la population civile qui vit dans les territoires occupés. Nous espérons que ceci permettra au Conseil de prendre les mesures efficaces nécessaires à cette fin, et également d'examiner avec sérieux les moyens permettant de mettre en marche rapidement le processus d'un règlement au Moyen-Orient.

L'unanimité que viennent de montrer les membres du Conseil de sécurité nous renforce dans notre conviction qu'un règlement pacifique au Moyen-Orient est possible et que, dans un proche avenir, il pourra devenir la réalité que nous espérons depuis longtemps.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous remercier des qualités de chef dont vous avez fait preuve et que vous avez clairement démontrées en menant nos travaux de telle façon qu'ils puissent être couronnés de succès. J'aimerais également remercier le coordonnateur du Mouvement des pays non alignés, le

M. Pickering (Etats-Unis)

représentant de la Malaisie, pour la compréhension qu'ils ont montrée dans le processus qui nous a permis d'aboutir à une résolution qui a été adoptée à l'unanimité.

Mon gouvernement appuie cette résolution sur les événements tragiques qui se sont produits à Jérusalem le 8 octobre, et souhaite présenter ses condoléances aux familles et aux amis des nombreux innocents ainsi qu'aux fidèles qui ont été victimes de la violence lors de cette triste journée.

Il s'agit d'un incident qui n'aurait jamais dû se produire. Le Conseil de sécurité ce soir pleure ces morts et ces blessés, condamne les actes de violence, aussi bien la provocation que la réaction, et réaffirme les obligations et les responsabilités que la quatrième Convention de Genève confère à la puissance occupante. En outre, nous rappelons et nous réaffirmons, bien à propos et de toute urgence, qu'une solution juste et durable au conflit arabo-israélien doit être fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Mon gouvernement est décidé à faire tout son possible pour que les parties puissent se rapprocher d'une paix négociée. Nous souhaitons préciser clairement et officiellement que cette résolution, toutefois, ne doit pas être mal interprétée : les mesures prises par le Conseil ce soir ne l'habilitent pas à aborder quelque question autre que celles qui sont directement définies dans cette résolution. Cette résolution, sans aucun doute, précise très clairement qu'elle ne traite en aucune façon du statut du processus de paix au Moyen-Orient ni ne change d'aucune façon le rôle des Nations Unies concernant cette question. Nous nous attendons à ce que le rapport de la mission du Secrétaire général visant à examiner les circonstances de l'incident du 8 octobre nous soit présenté. Nous attendons avec impatience d'examiner ce rapport.

Au nom des Etats-Unis et conformément aux termes de cette résolution, j'aimerais lancer un appel à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de retenue dans leurs déclarations et dans leurs actions, de façon à ce que le calme puisse être rétabli et que les lieux saints de toutes les croyances soient respectés.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis des compliments fort aimables qu'il m'a adressés.

**M. BLANC (France) :** Monsieur le Président, je me félicite que notre conseil ait adopté à l'unanimité une résolution que nous avons parrainée et qui a été prise à la suite des événements exceptionnellement graves qui se sont déroulés à Jérusalem.

Depuis longtemps, le Conseil n'avait pas été en mesure de prendre position sur la situation dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, et nous le regrettons. Nous sommes donc heureux qu'il ait pu, ce soir, parvenir à un accord sur une décision. Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à ce résultat. Je souhaite, en particulier, saluer la compréhension et la sagesse politique dont ont fait preuve nos collègues du Groupe des non-alignés, ainsi que les efforts inlassables prodigués par notre président.

M. Blanc (France)

Sans doute ce texte ne reflète-t-il pas exactement les positions des uns et des autres, mais c'est un bon et solide texte de compromis.

J'ai eu l'occasion de dire au cours de notre débat que le Conseil ne pouvait, à notre avis, rester sans réagir face à l'aggravation profondément préoccupante de la situation dans les territoires occupés, y compris, et tout particulièrement, à Jérusalem. Aussi souhaitions-nous que le Conseil fût directement impliqué dans toute initiative prise au niveau des Nations Unies, en vue de porter remède à cette situation. C'est maintenant chose faite grâce à la résolution que nous avons votée. L'autorité de notre conseil s'en trouvera affirmée et renforcée.

La mission que le Secrétaire général va envoyer dans la région doit, selon nous, permettre au Conseil, sur la base du rapport qui lui sera soumis par le Secrétaire général, de décider de mesures propres à assurer la protection du peuple palestinien et à améliorer sa situation.

J'ajouterai que le Conseil doit s'engager résolument dans la voie du règlement politique du conflit israélo-arabe, dont nul ne conteste plus l'urgence et que la France, pour sa part, s'efforce depuis longtemps de favoriser.

La résolution que nous venons d'adopter aujourd'hui constitue, à cet égard, une première et importante étape, dont la France se félicite.

Le **PRESIDENT** : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. LI Daoyu (Chine) (interprétation du chinois) : Dans la déclaration qu'elle a faite au Conseil au cours des délibérations sur ce point de l'ordre du jour, la délégation chinoise a condamné vigoureusement les atrocités commises par les forces de sécurité israéliennes, qui, le 8 octobre 1980, ont tué des civils palestiniens, et demandé au Conseil de sécurité de prendre des mesures promptes et efficaces.

Grâce aux efforts persistants de toutes les parties et sous la direction du Président du Conseil, nous avons devant nous la résolution qui a été adoptée à l'unanimité par tous les membres du Conseil.

Monsieur le Président, je voudrais vous rendre un hommage particulier pour les efforts remarquables que vous avez déployés. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance au Mouvement des pays non alignés et aux autres parties qui ont manifesté un esprit de coopération. Bien que cette résolution ne réponde peut-être pas aux attentes de tous, elle n'en condamne pas moins les atrocités commises par les forces de sécurité israéliennes et propose des mesures

M. Li Daoyu (Chine)

pratiques qui peuvent être prises à présent. C'est pourquoi la délégation chinoise a voté pour la résolution.

Compte tenu de la gravité et de l'urgence de la question, nous estimons que cette résolution du Conseil de sécurité doit être appliquée fidèlement et efficacement pour amener les autorités israéliennes à mettre rapidement un terme à leurs atrocités et à respecter les obligations énoncées dans la quatrième Convention de Genève, pour assurer ainsi la sécurité et les droits légitimes des civils palestiniens dans les territoires occupés.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une brève déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Tout président qui croirait seulement un centième des paroles aimables qui lui sont adressées pourrait en tirer vanité. Je me contenterai quant à moi de remercier les membres du Conseil de la coopération qu'ils m'ont accordée ces derniers jours. Il n'aurait pas été possible d'aboutir à ce résultat unanime plutôt inhabituel sur une résolution relative à cette question sans leur coopération, sans leur flexibilité et sans leur volonté d'arriver à un compromis.

Je tiens d'abord à dire, au nom de ma délégation, combien nous sommes satisfaits qu'il ait été possible d'adopter à l'unanimité une résolution concernant cette question. Cela n'a pas toujours été le cas dans le passé et, à mon avis, toutes imperfections que les uns ou les autres pourraient trouver à cette résolution sont compensées par le fait qu'elle a été adoptée à l'unanimité et que le message qu'elle envoie en est d'autant plus puissant.

Le message qu'elle envoie nous semble être double. Le premier message est une condamnation sans équivoque des événements survenus lundi dernier et de l'usage excessif de la force à cette occasion. Cela était nécessaire et juste. Le second message, qui est un message à long terme, est que nous souhaitons voir le Secrétaire général nous aider à trouver les moyens d'améliorer la situation du peuple palestinien, qui a beaucoup souffert. Nous attendrons - pas longtemps - son rapport, et il ne sera sûrement pas facile de traiter des recommandations, car le rapport va certainement aborder des questions délicates. Mais, à notre avis, cette résolution est un bon commencement, et nous examinerons promptement la question lorsque nous recevrons le rapport.

Je voudrais maintenant reprendre mes fonctions de président du Conseil.

**Le Président**

Le représentant d'Israël a demandé à prendre la parole. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. BEIN** (Israël) (interprétation de l'anglais) : Etant donné l'heure tardive, je me bornerai à lire la déclaration qu'a faite mon Ministre des affaires étrangères à la suite de cette résolution.

Israël regrette la résolution du Conseil de sécurité qui n'a pas condamné la cause des événements tragiques survenus à Jérusalem - une attaque arabe non provoquée contre des Juifs qui s'étaient rendus à la prière dans le lieu le plus sacré du peuple juif : le Mur des lamentations.

Il est également regrettable que le Conseil de sécurité soit tombé dans le piège tendu par Saddam Hussein et ses partisans de l'OLP, qui ont fomenté ces émeutes afin de détourner l'attention de l'agression de l'Iraq dans le Golfe. Une telle résolution ne saurait contribuer aux efforts faits pour rétablir la tranquillité, une situation normale et la paix. On ne peut qu'espérer que les extrémistes arabes qui ont fomenté ces émeutes ne verront pas dans cette résolution une autorisation internationale à une violence accrue.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits. Le Conseil de sécurité a donc achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 0 h 50, le samedi 13 octobre 1990.